

BULLETIN NOVEMBRE 2014

SPECIAL AED/AESH/CUI

COMPTE-RENDU DU STAGE AED/AESH/CUI DU 21 NOVEMBRE 2014

Difficile de faire un compte rendu exhaustif de cette réunion du 21 novembre qui a fait l'objet d'échanges riches et de questions / réponses.

Les thèmes abordés furent variés :

Élections professionnelles : 2 candidates de la CCP 2 étaient présentes. Comme vous le savez cette instance est réunie en cas de menace de licenciement pour faute d'un AED/AESH et la défense assurée par les élus FSU est primordiale. Mais également la CCP peut être consulté sur des questions plus réglementaires. Par contre, c'est le CTA (Comité Technique Académique) pour lequel les AED/AESH sont aussi appelés à voter qui vote sur les questions aussi variées que : rémunération des AESH, nombre de postes...etc. Nous avons aussi évoqué les difficultés pour 2 des AESH présentes d'accéder à l'espace électeur et une intervention au rectorat dès ce lundi a permis de résoudre leur problème.

La CDIation : rappel des décrets et circulaires et nous avons fait des rapprochements avec le vécu de chacun et chacune

Le quotidien des AED/AESH : il est indispensable de faire reconnaître vos droits mais encore faut-il les connaître ! Pour cela tous les participants ont reçu le MEMO spécial AED qui peut-être vous a été transmis dans votre établissement par notre représentant SNES (le S1) mais si tel n'est pas le cas, nous pouvons vous le faire parvenir par courrier.

Des différences de pratiques ont été relevées concernant par ex. le temps de la pause repas et son décompte dans le temps de travail ou pas, les formations proposées, les quotités de temps de travail... Pour chaque cas particulier, nous avons rappelé les règles et conseillé pour des "pratiques locales" d'en référer dans un premier temps aux élus du CA et de nous recontacter si le problème persiste. Difficile d'évoquer toutes les situations... Par contre, si vous avez une question précise n'hésitez pas à nous demander !!

Les mandats du SNES : ce sont les revendications que nous portons auprès du rectorat et du ministre lors des CTM pour lesquels également vous devez voter. Bien sûr ces exigences ne sont pas immédiatement prises en compte mais avec ténacité nous obtenons des "petites victoires" afin d'améliorer vos droits et conditions de travail.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que la FSU a déposé une demande d'audience à Madame Le Recteur, dont la date n'a été connue qu'à la sortie de notre réunion....

DERNIÈRES INFORMATIONS

Une délégation FSU sera reçue au rectorat **le lundi 8 décembre** et nous aborderons diverses questions dont certaines m'ont été "soufflées" par les collègues présents à ce stage.

Audience au rectorat le 8 décembre : voici l'ordre de jour que nous souhaitons aborder mais qui peut encore évoluer ...

- **Bilan chiffré** des enveloppes budgétaires 2014 et prévisions 2015 selon les missions, nombre de contrats signés par mission et par département
- **Les contrats** selon les missions CUI et AED : Durée, temps partiels, annualisation
- **Bilan de la formation** et sa mise en œuvre pour tous les personnels selon la nature du contrat
- **Entretien professionnel** trisannuel
- **Respect du droit** pour tous les personnels : emploi du temps, temps de repas, poursuite d'étude
- **Référents** académiques et départementaux
- **Mise à disposition d'un Vadémécum** académique actualisé

Courrier reçu par la FSU 66 ce mercredi 26 novembre : Monsieur Fernand SIRE, député des P.O. adresse le courrier ci-dessous et vous trouverez sur notre site : www.montpellier.snes.edu la question écrite qu'il a rédigée.



Fernand SIRE
Député des Pyrénées-Orientales
Membre de la commission des affaires sociales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Réf.1045.11.2014 – FS/SB

Paris, le 25 Novembre 2014

Chère Madame,

A travers votre récent email, vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos réserves concernant les contrats CUI (contrat unique d'insertion) ou AED (assistants d'éducation) dans l'éducation nationale.

Ces contrats, vous avez raison, entretiennent les personnes dans la précarité dans la mesure où ils n'apportent aucun moyen de formation suffisant et qu'ils correspondent à des postes non pérennes.

Persuadé comme vous de l'insuffisance de ce dispositif, je suis intervenu comme vous le souhaitez auprès de Mme NEUVILLE, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion par l'intermédiaire d'une question écrite afin de l'interroger sur les mesures que le Gouvernement entendait mettre en place pour améliorer ce dispositif lacunaire.

Je ne manquerai pas de vous transmettre la réponse qui me sera donnée dès sa publication au Journal Officiel.

Demeurant à votre écoute, je vous prie de bien vouloir croire, Chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Tes cordiales

Le Député
Fernand SIRE

Madame Françoise CHATARD
Co-secrétaire départementale SD FSU 66
fsu66@fsu.fr

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Du 27 novembre au 4 décembre sont organisées les élections professionnelles dans l'Éducation Nationale. Elles ont lieu tous les quatre ans et permettent d'élire les représentants des personnels dans les **Comités Techniques (CT) et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)**.

Un vote électronique est mis en place... Comment voter ?

Pour voter, vous devez être en possession d'un identifiant et d'un mot de passe.

L'identifiant : vous avez dû le recevoir dans votre établissement d'exercice entre le 4 et le 14 novembre. Sinon pas de panique, on peut le récupérer en ligne !

Le mot de passe : vous le créez en activant votre compte électeur.

Pour créer le compte électeur, rendez vous sur l'espace électeur à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

Vous avez besoin d'un login qui correspond à votre adresse électronique professionnelle et de créer le fameux mot de passe. Le compte électeur est validé par l'intermédiaire d'un lien reçu sur votre messagerie professionnelle. L'accès à votre messagerie professionnelle se fait par le webmail de l'académie de Montpellier (<https://webmail.ac-montpellier.fr>) avec pour login en général la première lettre de votre prénom suivi de votre nom et pour mot de passe votre numen (si vous ne l'avez pas modifié). (En cas de problème, nous contacter rapidement au SNES-FSU académique).

Le vote est ouvert du 27 novembre au 4 décembre 17h.

Grâce à votre identifiant et votre mot de passe électeur, vous pourrez accéder à la plateforme de vote lorsqu'elle sera active à l'adresse suivante : education.gouv.fr/electionspro2014

PENSEZ À VOTER !!!!
Pour le SNES (à la CCP2) et pour
la FSU (au CTA et CTM) évidemment !!!

| | | |
|---|--|--|
| Créez votre compte électeur et votez SNES et FSU ! | Votez FSU aux CT !  F.S.U. | Votez SNES-FSU aux CCP !  |
|---|--|--|

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez une question ou si vous désirez recevoir notre memento.

Cordialement

Mireille GUIBBERT

Responsable du secteur AED - SNES Montpellier